



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

**DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 67 – Janvier 2009**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2009

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 17 décembre 2008.

I - Administration générale

Finances

- 1.1 - Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur de la commune.
- 1.2 - Fixation de taxes, redevances et tarifs divers pour 2009 - Correctif.

II - Services à la population

Affaires scolaires

- 2.1 - Carte scolaire.
- 2.2 - Dissolution de la Caisse des Ecoles.

Action sociale, logement

- 2.3 - Renouvellement de la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral.

III - Direction Culture, Jeunesse et Sports

- 3.1 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux municipaux, à titre onéreux, en faveur de l'association La Garenne Jeunesse.

IV - Services Techniques

Urbanisme

- 4.1 - Opération d'acquisition-amélioration de la parcelle cadastrée section O n° 218 sise 51, rue Raymond-Ridel - Lancement de la procédure conjointe d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire au bénéfice de l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine (OPDH 92).
- 4.2 - Autorisation de dépôt de permis de démolir de l'immeuble sis 3 et 5, rue Fernand-Drouilly, parcelles cadastrées section F n° 28 et 29.
- 4.3 - Acquisition d'un appartement et d'une cave (lots 6 et 9) sis 47, rue Pasteur, cadastrés section D n° 184 appartenant à Monsieur et Madame Meunier.
- 4.4 - Acquisition d'un appartement et d'une cave (lots 14 et 13) sis 14 bis, boulevard de la République, cadastrés section P n° 48, appartenant à Madame Corbin.

Voirie, espaces verts

- 4.5 - Délégation de service public - Construction d'un parc de stationnement place de la Liberté et exploitation des services de stationnement payant en centre-ville - Fixation du nombre de places à réaliser.

V - Divers

- 5.1 - Décisions.
- 5.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous prie de prendre place.

Je vous donne tout d'abord les délégations de vote : M^{me} Gaillabaud à M^{me} Lioret, M. Citerne à M^{me} Kalfon et M^{me} Bavcevic à M. Macé.

Avant de commencer - je manque à tous mes devoirs -, je veux souhaiter la bienvenue à M^{me} Sharshar, qui est chef du service des affaires juridiques de notre Ville ; elle a intégré la collectivité il y a maintenant quelques jours. Bienvenue à ce Conseil Municipal et bon courage !

M^{me} Sharshar

Merci.

M. le Maire

Je vous propose de passer à l'élection du secrétaire de séance.

J'ai reçu la candidature de M. Dubois. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Aucune.*)

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Tout le monde est pour M. Dubois ! Toutes mes félicitations, Monsieur Dubois !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 17 décembre 2008.

M. le Maire

Sur le compte rendu de la dernière fois que vous avez, les uns et les autres, reçu, avez-vous des remarques particulières ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Une petite remarque en ce qui concerne la demande d'éléments complémentaires relatifs au rapport d'activité de la Délégation de Service Public concernant la crèche Voltaire gérée par la société « People and Baby » ; nous étions intervenus pour avoir des documents sur cette question. Je tiens à remercier Brigitte Margaria qui m'a téléphoné cette après-midi pour m'indiquer où vous en étiez par rapport à ces documents.

Je suis juste un petit peu étonné que la Ville n'en dispose pas et ne les ait pas demandés au moment de l'envoi des documents par cette société. Cela concernait, je le rappelle, des éléments d'ordre financier et sur la qualification du personnel, si vous vous en souvenez, Monsieur le Maire...

M. le Maire

J'avoue que je ne me souviens plus des demandes que vous aviez faites.

M. Macé

Je suis étonné que ce ne soient pas des documents demandés par la Ville quand elle a reçu ce rapport qui est, *a priori*, incomplet.

En tout cas, je renouvelle mes remerciements à Mme Margaria pour m'avoir prévenu de l'état d'avancement de ses recherches. Il serait souhaitable que, sur l'ensemble des rapports sur les Délégations de Service Public, le maximum de documents soient adressés à la Ville, parce que ce sont des éléments importants qui permettent d'évaluer si cette délégation est bien utilisée et remplit bien le cahier des charges par rapport à ce qui est passé.

Je vous remercie.

Sinon, nous adopterons ce compte rendu.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Je n'ai rien compris... Vous demandez des documents que nous avons ou que nous n'avons pas, *in fine* ?

M. Macé

A priori, vous ne les avez pas et il est surprenant que vous ne les ayez pas et que vous ne les ayez pas demandés.

M. le Maire

J'aurais été ennuyé que nous ayons des documents que vous nous demandiez et que nous ne vous les ayons pas adressés. C'était l'objet de ma question.

M. Macé

Monsieur le Maire, je ne doutais pas un seul instant que vous n'alliez pas adresser les documents demandés et que vous avez.

M. le Maire

Je n'ai aucun doute venant de vous, mais c'était chez moi que je voulais être certain qu'il n'y avait pas de défaut.

Je suis rassuré sur ce point. Merci, Monsieur Macé, de m'avoir rassuré.

Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY

I - Administration générale

Finances

1.1 - Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur de la commune.

M. Chaillet

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à verser à M. Jacques Cabald, inspecteur du Trésor, trésorier municipal de La Garenne-Colombes, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2008, l'indemnité de conseil prévue par le décret n° 82979 du 19 novembre 2002 et l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pour une somme de 3 645,58 euros.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous des remarques ou des questions ? (*Aucune.*)

Ce sont les opérations de conseil du receveur de la commune.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY

1.2 - Fixation de taxes, redevances et tarifs divers pour 2009 - Correctif.

M. Chaillet

Mes chers collègues, en correction de la délibération du 17 décembre 2008 fixant les tarifs pour 2009, il y a lieu de modifier le tarif de l'abonnement pour déchets industriels et commerciaux :

- tarif au litre 2008 : 0,32 euro ;
- tarif au litre 2009 : 0,33 euro.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ce tarif pour l'année 2009 et d'autoriser M. le Maire à le percevoir.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Je rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, nous étions intervenus pour exprimer un certain nombre de remarques sur la globalité de cette délibération.

Nous nous étions exprimés contre, donc nous voterons évidemment contre ces tarifs globaux que vous proposez.

M. le Maire

C'est justement pour corriger un tarif précis qui avait été mal rédigé dans la délibération qui faisait que le coût que nous avons adopté était supérieur à celui que nous souhaitions adopter. Nous passons de 0,32 à 0,33, ce qui nous fait, en pourcentage, un peu moins de 4 %.

Même sur ce point-là, Monsieur Macé, vous êtes contre ?

(*M. Macé acquiesce.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, CONWAY.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

II - Services à la population

Affaires scolaires

2.1 - Carte scolaire.

M. le Maire

Madame Raimbault, vous modifiez la carte scolaire ; expliquez-nous cela !

(Projection d'un plan.)

M^{me} Raimbault

Suite à la construction de l'école Jean-Jerphanion, la carte actuellement approuvée au Conseil Municipal du 9 novembre 2005 doit être partiellement modifiée, à savoir que les secteurs Renan et Guest restent inchangés ; modification sur les secteurs Voltaire et Marsault du fait de la création du secteur Jean-Jerphanion qui correspond à l'intersection de ces deux derniers. La délimitation du secteur Jean-Jerphanion vous est présentée sur le plan : rue de Plaisance (1 au 83) / rue Pierre-Brossolette (4 au 16) / avenue du Général-de-Gaulle (106 au 130) / rue Auguste-Buisson (4 au 60) / avenue du Général-Leclerc (19 au 31).

L'école Jean-Jerphanion, pour information, ouvrira avec six classes à la rentrée de septembre 2009. Les fermetures prévues concernent deux classes élémentaires Voltaire et deux classes élémentaires Marsault.

Une réunion de présentation de cette carte scolaire a eu lieu à l'école André-Marsault le 1^{er} décembre et le 8 décembre à l'école Voltaire, avec la participation du directeur d'école, de l'inspecteur de l'Education nationale et de M. Jean-Pierre Hervo. Une visite des locaux est prévue en fin d'année scolaire, fin juin.

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame, pour cette description.

La nouvelle carte scolaire est affichée. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Monsieur Billard ?

M. Billard

M. le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

D'abord, je remercie M^{me} Raimbault, parce qu'il y avait des éléments que je n'avais pas reçus, mais j'ai reçu rapidement les réponses à mes questions. Je la remercie vivement.

Au niveau des réflexions, nous sommes surpris de voir qu'aujourd'hui, six classes vont ouvrir, alors qu'on a toujours parlé de deux initialement. Il y a sûrement une raison que vous nous expliquerez.

Ensuite, la nouvelle répartition va impliquer effectivement des fermetures de classes sur Marsault et Voltaire. À ce sujet, n'y aura-t-il pas des conséquences et un impact sur la décharge des directeurs des deux établissements concernés ?

M. le Maire

Madame Raimbault ?

M^{me} Raimbault

Pour la première question, nous avons discuté avec l'inspecteur de l'Education nationale de l'interrogation suivante : pourquoi ouvrir trois classes de CP, alors qu'on pouvait ouvrir six classes avec toutes les sections ?

Au niveau des décharges des écoles, effectivement, il y a deux fermetures à Voltaire et Marsault, mais les décharges ne sont pas remises en cause.

M. Billard

Sinon, pour les élèves...

Mme Raimbault

Sur Voltaire, nous étions à 18 et passons à 16 classes ; à Marsault, nous étions à 15 et passons à 13.

M. Billard

D'accord.

Ensuite, avec certaines réflexions que nous avons eues avec certaines associations de parents d'élèves, bien que la fratrie soit respectée, on a tendance à penser que le fait de changer d'établissement un élève qui arriverait en fin de cycle, qui serait en fin de CM1 pour passer en CM2, par exemple, le faire changer d'école une année avant la fin, pourrait avoir un impact ; pour les bons élèves, peut-être pas, mais les élèves qui sont un peu plus... Nous émettons quelques doutes ; il ne faudrait pas que ce soit néfaste pour le suivi des études.

Voilà un peu la confirmation des inquiétudes que nous avons déjà formulées dans ce nouvel établissement que vous avez ouvert dans ce secteur.

M. le Maire

Merci.

Madame Raimbault, pouvez-vous rassurer M. Billard ?

M^{me} Raimbault

Tout à fait.

Une commission de dérogation est prévue début mars. Il est sûr que nous n'allons pas séparer les fratries. Nous verrons au cas par cas, mais sachez qu'un enfant, en 15 jours, se réadapte très vite.

M. Billard

Merci.

M. le Maire

Merci infiniment, Madame et Monsieur.

D'autres questions sur cette nouvelle carte scolaire ?

Le but était d'alléger Marsault et Voltaire. Si nous ouvrons Jerphanion en disant que la condition d'ouvrir Jerphanion est de n'alléger ni Marsault, ni Voltaire, il ne faut pas construire Jerphanion.

Voltaire et Marsault sont de grosses écoles. Je crois qu'il est très bien de les faire maigrir un peu. Cela permettra d'alléger les conditions d'accueil des enfants, les conditions de sécurité également.

Par ailleurs, ouvrir Jerphanion à deux ou trois classes... Il y a un petit côté absurde de mobiliser une école pour deux classes ; autant monter à six et avoir une école légère mais qui commence à avoir une vie et une âme.

M. Macé, je vous en prie.

M. Macé

Madame Raimbault, tout d'abord, merci pour vos explications.

Je voudrais bien que vous nous confirmiez ce que vous nous avez dit, c'est-à-dire deux fermetures à Voltaire et deux fermetures à Marsault. Vous considérez donc qu'en ouvrant la nouvelle école rue de Plaisance, il n'y a que la création de deux classes supplémentaires pour faire face à l'augmentation des effectifs, si je comprends bien. Est-ce bien cela que vous nous avez expliqué à l'instant ?

M. le Maire

Madame Raimbault, répondez s'il vous plaît.

M^{me} Raimbault

Comment cela deux classes supplémentaires ?

M. le Maire

Le solde.

Nous sommes tout à fait dans nos prévisions qui étaient de plus deux. Nous avons plus six et moins quatre, ce qui fait deux.

M. Macé

Nous arrivons à être d'accord sur les plus deux.

M^{me} Raimbault

On reste toujours dans un prévisionnel.

M. le Maire

Oui, un prévisionnel au mois de février.

M. Macé

Je voudrais savoir comment vous allez gérer et avec quels critères les demandes de dérogation que vous nous avez indiquées comme étant possibles.

Dans le document que vous avez adressé suite à la commission des affaires scolaires du 11 décembre 2008, vous indiquez que l'école Marsault, mais je voudrais avoir confirmation si cela ne concerne que l'école Marsault où l'ensemble des établissements scolaires de notre ville, il y a 171 dérogations de secteur ; j'avais compris que c'étaient 171 demandes de dérogation de secteur au niveau de Marsault. De quelle manière faut-il comprendre ce chiffre ? S'agit-il d'élèves qui vont à Marsault mais qui ne sont pas du secteur de Marsault ou qui auraient dû aller dans le secteur de Marsault et qui sont dispatchés sur les autres établissements de la ville ?

M. le Maire

Madame Raimbault, cela se complique...

M^{me} Raimbault

171 dérogations de Marsault ?

M. le Maire

Monsieur Macé, pouvez-vous refaire votre question en plus simple ?

M^{me} Raimbault

Je ne me souviens pas d'avoir dit cela à la commission des affaires scolaires.

M. Macé

Je ne sais pas si c'est vous qui avez dit cela à la commission, je lis votre compte rendu ; c'est le document de la Mairie, ce n'est pas un document qui émane de nous.

Je lis : « 171 dérogations de secteur ».

M^{me} Raimbault

Qui sont demandées, mais peut-être pas acceptées.

M. Macé

Mais de Marsault ?

M^{me} Raimbault

Ce n'est pas possible...

M. Macé

C'est-à-dire que cela concerne l'ensemble des secteurs scolaires de la Ville.

M^{me} Raimbault

Il doit y avoir une erreur de frappe.

M. Macé

Dernière question : pour les quatre classes, deux du côté Voltaire et deux du côté Marsault, qui n'accueilleront plus d'enfants, quelle occupation allez-vous prévoir des salles ?

M. le Maire

Si je peux répondre, je n'ai aucune inquiétude, Monsieur Macé, sur la capacité, entre les enseignants, les intervenants communaux divers, sur le temps scolaire, extrascolaire, le mercredi, les centres de loisirs, à occuper les salles vides ; n'ayez pas peur, la nature a horreur du vide.

C'est d'ailleurs une des difficultés, il faut que nous ayons une gestion très précise des salles, pour pouvoir, le jour venu, éventuellement la rouvrir alors qu'elle est occupée par je ne sais quelle activité nouvelle.

Vous avez raison d'appuyer, Monsieur Macé, sur ce point. Il faut que nous soyons vigilants sur l'occupation des salles. Evidemment, il n'est pas question d'interdire leur utilisation ; ce serait absurde. En revanche, il faut avoir une transparence sur leur devenir à terme. Si dans trois, quatre, cinq ou dix ans, il fallait rouvrir une classe à Marsault, il ne faut pas m'expliquer qu'il n'y en a pas, puisqu'il y en a eu.

M. Macé

Sur les décharges de fonction des directeurs, vous n'avez pas totalement répondu.

M. le Maire

Si... Vous n'êtes pas attentif, Monsieur Macé.

Mme Raimbault

Il faut qu'il y ait moins de 13 classes pour qu'ils perdent leur décharge ; on est dans le compte.

M. le Maire

Les décharges ne changent pas.

M. Macé

D'accord.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous vouliez la parole, je crois.

M. Conway

Compte tenu des précisions fournies par Monique Raimbault, notamment concernant la commission de dérogation - je pense que c'est là qu'il faut avoir une approche pragmatique -, la préoccupation qui remontait par les parents d'élèves concernait aussi et surtout les conditions d'accueil de six classes au lieu de deux prévues initialement, alors que des travaux vont se dérouler juste à côté de l'école pendant 18 mois, entraînant des conditions de bruit et de poussière ; il y avait beaucoup de questions à ce sujet, sur l'opportunité d'ouvrir autant de classes tout de suite.

M^{me} Raimbault

C'est un point que nous avons vu en réunion d'information avec M. Jean-Pierre Hervo. Vu qu'on va déjà ouvrir six classes, on les mettra du côté de Plaisance. L'autre côté sera sécurisé dès que les travaux commenceront.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je rappelle que nous avons eu des travaux à Marsault, alors que Marsault fonctionnait, et que cela n'a pas posé de problème, sur le site même de Marsault.

Nous avons eu des travaux, de la même manière, à Renan pendant quatre années, en surélevant un bâtiment alors que le bâtiment dessous était occupé.

De très nombreux travaux sont faits tous les ans dans les écoles.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix.

Pouvez-vous éventuellement nous dire ce que vous auriez souhaité pour que vous puissiez être pour ? On peut peut-être amender la chose.

M. Macé

Si vous voulez que nous reprenions le débat, nous pouvons, mais je crois que nous l'avons déjà eu lors du précédent mandat.

Premièrement, la localisation de l'école ; nous en avons déjà parlé ; nous avons demandé une école dans le Sud.

M. le Maire

À perpète, vous allez voter contre tout ce qu'il y aura sur Jerphanion ?

M. Macé

Je rappellerai que la sectorisation proposée et les explications que vous nous avez données, et nous attendons de voir la réalité à la rentrée scolaire de septembre 2009, montrent que nous pouvons nous interroger sur la précipitation que vous avez donnée à cette opération, justifiant qu'il fallait lancer un Bail Emphytéotique Administratif.

Aujourd'hui, c'est pourquoi je voulais avoir confirmation de la part de M^{me} Raimbault, nous n'avons besoin d'ouvrir, *a priori*, pour faire face à l'augmentation des effectifs, que deux classes.

M. le Maire

Non...

M. Macé

Donc la précipitation que vous nous avez dit qu'il fallait pour faire face à l'augmentation des effectifs apparaît par ce biais-là, mais nous en aurons confirmation à la rentrée de septembre 2009 avec les chiffres précis, beaucoup trop rapide, ce que nous avons dit à l'époque, d'autant plus que, de mémoire, une classe à l'école Voltaire a fermé il y a quelque temps et que nous étions donc déjà en diminution d'effectifs à l'école Voltaire.

M. le Maire

Vous auriez préféré, éventuellement, que l'on mette une classe de plus à Voltaire, plus une on ne sait où.

Je vais vous dire, mes chers collègues, que n'entendrait-on pas dans ce Conseil Municipal si j'annonçais aujourd'hui qu'à la rentrée prochaine, au mois de septembre, il faut mettre un ou deux préfabriqués dans les écoles parce que nous n'aurions pas construit cette école Jerphanion ? Je pense que nous serions critiqués, à juste titre d'ailleurs, par l'opposition. Nous nous sommes mis, justement, dans les conditions de pouvoir accueillir ces deux classes.

Ces deux classes sont nécessaires et nous devançons les besoins.

Je note votre position.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY

2.2 - Dissolution de la Caisse des Ecoles.

M^{me} Raimbault

La caisse des écoles a été instituée à La Garenne-Colombes le 23 décembre 1961.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, aucune opération de dépenses ou de recettes n'a été effectuée, les missions de la Caisse des Ecoles ayant été restituées en totalité à la commune.

L'article 23 de la loi du 17 juillet 2001 et la circulaire du 14 février 2002 stipulent que lorsque la Caisse des Ecoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes, celle-ci peut être dissolue par délibération en Conseil Municipal.

Tout d'abord, nous procéderons à la clôture du budget de celle-ci, puis nous transférerons l'actif restant, c'est-à-dire 799,29 euros, sur le budget de la commune.

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Raimbault.

Y a-t-il des questions particulières sur la Caisse des Ecoles ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART,

Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY

Action sociale, logement

2.3 - Renouvellement de la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral.

M. le Maire

Je passe la parole à M^{me} Labrousse sur la délégation de gestion du contingent préfectoral - ce sont les logements dits du préfet - à la Ville.

M^{me} Labrousse

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à reconduire pour une durée de trois ans la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral concernant 260 logements sociaux.

Je vous remercie.

M. le Maire

Des remarques particulières ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Nous rappelons notre position en 2006 sur l'adoption du dispositif du numéro unique, qui était une formule intéressante et positive et qui avait fait ses preuves non seulement dans le 92, mais également dans d'autres départements.

C'est pourquoi nous voterons pour ce rapport.

Néanmoins, nous saisissons l'occasion pour vous rappeler notre demande que l'opposition soit représentée lors des commissions consultatives d'attribution de logements sociaux, ce qui n'est toujours pas le cas actuellement.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Il s'agit là d'une délibération qui a trait uniquement au fait que le préfet nous délègue sa gestion de contingent préfectoral.

Pour votre information, cela concerne, en pratique, six logements en 2008 seulement, parce qu'il y a un taux de rotation extrêmement faible ; 13 attributions en 2007 et six simplement en 2008, donc, en réalité, pas grand-chose.

Pas de remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Effectivement, la question ne porte que sur ce point et, à ce titre, c'est une bonne chose qu'il y ait une sorte de guichet unique.

En revanche, nous rappelons également notre demande d'être associés dans les commissions d'attribution, de telle manière à garantir, vis-à-vis de tous les Garennois, un jugement impartial lors des attributions.

Je rappellerai que cette pratique est en œuvre dans de nombreuses communes, y compris des communes où il y a des problèmes de pourcentage de logements sociaux comme Neuilly.

Nous demandons d'appliquer ce qui se fait ailleurs.

Rappelons qu'à Neuilly, ils sont même allés jusqu'à associer à la commission d'attribution une ancienne conseillère municipale PS qui n'avait pas été réélue.

M. le Maire

Très bien.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 voix contre : M. CONWAY

III - Direction Culture, Jeunesse et Sports

3.1 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux municipaux, à titre onéreux, en faveur de l'association La Garenne Jeunesse.

M. Dubois

Il s'agit d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux en faveur de La Garenne Jeunesse qui, pour son activité poker, a besoin d'un local plus grand que l'actuel Espace Jeunesse.

Nous leur proposons, une fois par mois, la mise à disposition de la Maison des Clubs, de 18 heures à minuit.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à cet avenant.

M. le Maire

Merci infiniment.

Pour la somme d'un euro, on donne la possibilité aux Garennois d'aller jouer au poker, sans mise de fonds d'ailleurs, entre 18 et 24 heures, un samedi par mois.

M. Dubois

C'est cela.

M. le Maire

L'appel à la débauche de M. Dubois sera-t-il suivi d'effets par le Conseil Municipal ?

Avez-vous des questions ?

Monsieur Conway, vous êtes intéressé ?

M. Conway

Je voulais juste prendre le pari sur le résultat du vote... Qui me suit ?

M. le Maire

Très bien.

Nous allons passer au vote, puisque je vois que cela ne soulève aucune opposition ; comme quoi la morale est quelque chose qui se perd...

(Rires.)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Bravo, Mesdames et Messieurs ! Je ne vous félicite pas.

IV - Services Techniques

Urbanisme

4.1 - Opération d'acquisition-amélioration de la parcelle cadastrée section O n° 218 sise 51, rue Raymond-Ridel - Lancement de la procédure conjointe d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire au bénéfice de l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine (OPDH 92).

M. le Maire

Monsieur Hervo, vous allez tenter d'acquérir une parcelle.

M. Hervo

Absolument !

Mes chers collègues, je voudrais vous parler du 51, rue Raymond-Ridel. C'est un immeuble ancien, d'un état moyen, dont deux appartements ont fait l'objet de signalements pour une limite de vétusté et qui a la particularité d'être constitué de 22 logements dont deux seulement sont occupés.

Cet immeuble est venu à la vente il y a 18 mois environ et nous avons tenté de l'acquérir amiablement, soit directement, soit par l'Office Départemental HLM, en vue d'y réaliser une opération d'acquisition-amélioration pour création de logements sociaux.

L'étude faite montre que nous pourrions créer 19 logements sociaux.

Malheureusement, toute négociation amiable avec les propriétaires a échoué, des propriétaires un peu particuliers... Il s'agit de deux frères dont l'un est domicilié à Dubaï, ce qui rend les discussions pas toujours très faciles.

Bref, cette perspective d'acquisition amiable a échoué et les propriétaires se sont retirés de la vente.

Je vous propose, ce soir, de passer à la vitesse supérieure et de mettre en place une procédure permettant d'aller à l'expropriation de cet immeuble en vue de cette création de logements sociaux.

Le rapport que vous avez sous les yeux explicite toutes les étapes de la procédure qui doit être engagée pour ce faire, consistant donc à obtenir de la part de M. le Préfet une Déclaration d'Utilité Publique qui permettra l'expropriation.

Je vous propose, ce soir, pour faire simple et résumé, de décider d'approuver le lancement de cette procédure visant à l'aboutissement d'une Déclaration d'Utilité Publique et, par ailleurs, que cette Déclaration d'Utilité Publique soit prononcée au bénéfice direct de l'Office Départemental d'HLM des Hauts-de-Seine, ce qui est possible, évite un transit par la Ville et rend donc la procédure un peu plus rapide, de façon à permettre, cette fois, d'acquérir non plus par voie amiable, mais par voie d'expropriation, cet immeuble en vue de la création de logements sociaux.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo, pour cette présentation détaillée.

Un propriétaire à Dubaï, charmant port de pêche bien connu, une difficulté à conclure et donc une procédure lancée.

Des questions ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Ce soir, vous nous proposez de réaliser une acquisition via l'office public d'HLM pour accroître le nombre de logements sociaux, ou en tout cas à loyer modéré, ce qui est indispensable sur notre ville, où, je le rappelle, nous ne remplissons toujours pas le pourcentage minimum de 20 % de logements sociaux prévu par la loi de 2000 et où nous sommes toujours en dessous de 10 %.

Evidemment que ce soir, nous ne pouvons qu'approuver ce rapport que vous nous présentez, permettant d'accroître modestement, mais d'une manière volontariste, ce parc de logements sociaux.

Je dois dire également, Monsieur Hervo, que vous allez dans le sens que nous avons déjà proposé. Je me souviens qu'à l'époque, avec M. le Maire, vous nous aviez indiqué que les procédures et les moyens que nous voulions mettre en œuvre via le Plan Local d'Urbanisme et, en particulier, de prévoir des emplacements réservés sur le PLU, étaient éventuellement présentés par nous comme contraires à la propriété privée et vous aviez mis en garde les Garennois sur cet aspect.

Je constate, ce soir, que vous avez prononcé le mot que vous ne vouliez pas prononcer il y a quelques années, c'est-à-dire : « *expropriation* » et que, ce soir, vous nous dites que cette méthode est, en fin de compte, une méthode possible pour acquérir des biens via l'utilité publique, ce qui est le cas, pour permettre de réaliser des logements sociaux.

Cette proposition me semble intéressante, comme je viens de le dire, mais insuffisante pour arriver à aboutir à l'objectif minimum des 20 %.

Comme il y a, parallèlement à ce dossier, la procédure de modification du PLU, j'espère que vous nous proposerez d'aller plus loin que ce qui est, à ce jour, indiqué dans les documents soumis à enquête publique, pour permettre de réaliser cet objectif.

Même si nous comptabilisons, et vous le savez comme moi, Monsieur Hervo, les logements prévus dans la ZAC, même si nous inscrivons les emplacements réservés supplémentaires ou étendus que vous nous indiquez dans votre document, nous savons tous que ces éléments ne seront pas suffisants pour arriver à cet objectif.

Je rappellerai que nous avons demandé un certain nombre de dispositions à prendre au niveau du Plan Local d'Urbanisme pour permettre d'arriver à ce pourcentage.

En tout cas, félicitations pour avoir osé proposer une expropriation sur la ville pour permettre la réalisation de logements à loyer modéré ! Je rappellerai à nos collègues du Conseil Municipal et aux personnes présentes que 900 personnes ont, à ce jour, déposé un dossier de logement social.

M. le Maire

Monsieur Hervo, je vous en prie, répondez !

Vous avez à la fois des félicitations et des regrets... Je vous laisse faire.

M. Hervo

Je ne vais pas me lancer dans une polémique, mais simplement faire remarquer à M. Macé que l'affirmation de la volonté d'une politique d'acquisition-amélioration en centre-ville pour création de logement social dans le diffus de façon à assurer une réelle mixité sociale a toujours été un de nos objectifs affichés, une de nos volontés affichées.

M. le Maire

Réalisées !

M. Hervo

Malheureusement, et vous le savez tout à fait largement, aussi bien que nous, et tout discours de la sorte est forcément polémique et procès d'intention, ce sont des procédures complexes, lourdes et dont la productivité, hélas, est assez médiocre ou assez mesurée ; il faut déployer beaucoup d'efforts pour créer 20 ou 25 logements sociaux en centre-ville ; c'est compliqué, les emplacements ne sont pas si nombreux.

Vous nous dites que nous avons enfin le courage de prononcer le mot : « *expropriation* ». Ce n'est pas du tout une nouveauté. Je peux confirmer que nous sommes opposés à l'expropriation sauvage, parce que c'est facile d'inscrire un emplacement au PLU, n'importe où, et de dire aux gens : « *dégagez, on va faire du logement social !* », mais ce n'est pas notre politique.

En revanche, quand des opportunités se présentent et que nous avons affaire à des interlocuteurs qui sont, finalement, plutôt des exploités de la misère, nos scrupules s'effacent totalement et nous n'hésitons pas à proposer de passer à des mesures plus efficaces, sans le moindre remord.

Tout est affaire de mesure... L'expropriation sauvage, certainement pas ; l'expropriation quand c'est un bon moyen, face à des interlocuteurs qui ne sont guère Garennois, il n'y a vraiment pas d'état d'âme à avoir. On est dans le verre à moitié plein ou à moitié vide et on n'arrivera jamais à s'entendre dans cette affaire, mais cela n'a aucune importance, finalement ; l'essentiel, c'est que les choses avancent.

Non, nous ne sommes pas à 20 %, mais nous déployons des efforts importants pour améliorer le score et il n'y a absolument aucune, et vous le savez mais vous ne le direz jamais, bien sûr, mauvaise volonté et opposition volontariste de notre part à ne pas évoluer vers ce pourcentage qui est réglementaire, mais qui, au-delà des obligations réglementaires, correspond à un réel besoin de la société en général et de la sociologie garennoise en particulier. Tout est affaire de débats idéologiques et rien d'autre. Nous faisons tout ce que nous pouvons faire, nous progressons ; nous n'en tirons pas gloire, mais nous n'avons pas du tout honte de l'action que nous menons.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Cela vous convient-il, Monsieur Macé ? Non...

M. Macé

Evidemment, Monsieur Hervo, que nous sommes contre les expropriations sauvages ; cela n'a pas de sens et nous n'avons jamais proposé cela. Nous avons proposé un certain nombre de choses, mais certainement pas des expropriations sauvages.

Pour revenir sur ce que vous nous proposez ce soir, j'aurais deux interrogations.

Premièrement, pourquoi n'avez-vous pas permis à la SEM de La Garenne-Colombes de réaliser cette opération et pourquoi est-ce l'Office Public d'HLM ? Nous avons commencé avec la SEM un certain nombre d'opérations ; je trouve un peu dommage qu'on ne continue pas. Il y a des possibilités de confier à notre SEM ce type d'opération intéressante. Financièrement, si j'ai bien compris ce que vous nous avez toujours dit, Monsieur le Maire, la SEM est en situation financière pouvant supporter ce type d'opération. Je regrette que ce ne soit pas la SEM qui réalise cette opération, nous donnant un certain nombre d'attributions de logements supplémentaires par rapport à l'Office public d'HLM.

Deuxièmement, Monsieur Hervo, pourriez-vous nous communiquer, peut-être pas maintenant, parce que vous n'avez peut-être pas tous les éléments, où nous en sommes sur les procédures, *a priori*, que vous avez dû lancer d'immeubles qui présentent cette situation d'insalubrité ? Avez-vous des éléments à nous communiquer.

Je crois que vous vouliez travailler avec le Pact Arim sur le fait de faire ce type d'étude, pouvant aboutir, éventuellement, à une opération programmée d'amélioration de l'habitat ou entrer dans le cadre d'une opération lancée par l'État de programme d'intérêt général.

Pouvez-vous nous dire si vous avez des éléments par rapport à cela ?

M. le Maire

Monsieur Macé, si vous me le permettez, le dernier point est important, mais tout à fait en dehors du sujet ; nous allons nous limiter à cette délibération.

Je vous propose que M^{me} Labrousse nous fasse un point sur le travail que nous faisons avec Pact Arim dans une prochaine séance.

Concernant la première question : « *pourquoi avons-nous choisi plutôt l'OPDHLM que la SEM ?* », quand on trouve un partenaire prêt à s'engager financièrement, on a intérêt à le prendre ; nous gardons nos billes pour, éventuellement, une autre opération.

D'ailleurs, c'est loin d'être la première opération de ce type que nous faisons avec l'Office HLM. Souvenez-vous que le 32, rue Joffre, il y a deux ou trois ans, était une opération exactement similaire. La seule différence réside dans le fait que là, nous mettons dans la filière l'OPDHLM dès le début, ce qui veut dire que nous n'aurons rien à porter, alors que pour Joffre, il y avait une étape où nous avions acquis et revendu, je crois. Il n'était pas directement dans l'opération, mais, *in fine*, cela avait été la même chose. C'est aussi simple que cela.

Vous nous dites : « *c'est bien, ce que vous faites, mais on l'avait dit avant* » ; certes, mais, en pratique, c'est nous qui le faisons.

Par ailleurs, vous nous dites qu'il fallait inscrire au PLU des zones ; j'entends bien, mais je vous avais répondu, souvenez-vous, à l'époque, qu'une fois qu'on a dit cela, toute la difficulté est de définir quelles zones on indique comme devant être expropriées. Je ne crois pas me souvenir que vous ayez fait une déclaration très précise en Conseil Municipal, tout simplement parce que vous ne vouliez pas, ce que je comprends d'ailleurs, mettre le doigt sur des Garennois dans leur quotidien en leur disant : « *c'est chez vous que cela va se faire* ».

Il faut aussi un peu d'honnêteté partagée ; c'est une affaire compliquée et ce que nous faisons, je crois, est bien. Nous allons faire une vingtaine, 22 ou 23, à moins d'en faire un peu moins si l'on agrandit les logements... Il y aura aussi ce travail à faire. On va probablement remodeler ces immeubles qui sont, en général, très mal conçus, dans lesquels les appartements sont petits et mal ordonnés ; on est parfois obligé de réorganiser les cloisons... Dans ces cas-là, on perd parfois un peu, non pas de surface habitable, mais de nombre d'habitants.

Vous avez bien compris que nous ne décidons pas là d'acheter l'immeuble, mais d'autoriser quelqu'un à agir. L'affaire n'a pas abouti ; maintenant, il va falloir avancer et aller au bout.

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais quelques questions concernant cette opération...

De quel ordre était l'écart dans la négociation avec le propriétaire et à quelle période cela s'est-il passé ?

M. le Maire

Cela s'est passé à une période où les prix flambaient et où un propriétaire, et c'est toute la difficulté, commençait à être sensible à nos propositions, mais pas les autres. Cela complexifie l'affaire. Nous n'avons pas devant nous une, mais trois personnes.

Les services fiscaux avaient rendu un avis d'une valeur de 1,9 million et, à l'époque, ils en voulaient près de 2,4 millions. Et encore... 2,4 millions acceptés par un des frères, alors que les deux autres, dont le Dubaïote, devaient considérer que les 2,4 millions d'euros ne suffisaient pas. Je ne sais pas combien cela fait en dollars, mais cela a pu bouger ; les sentiments des uns et des autres, peut-être, ont bougé, sous un triple effet.

M. Conway

Quelle était la période ?

M. le Maire

Il y a un an.

M. Conway

La question que nous nous posions était que le contexte avait changé, que l'expropriation est une procédure longue et consommatrice de temps...

M. le Maire

Si votre question consiste à savoir si nous sommes d'accord pour rester à l'amiable, oui, nous sommes d'accord. Le problème, comme l'a dit, M. Hervo, est qu'on a un type qui est à des milliers de kilomètres et qui ne sait peut-être même pas qu'il est propriétaire d'un immeuble à La Garenne-Colombes ; c'est le dernier de ses soucis et on n'avance pas.

Le problème, c'est qu'en face de nous, il n'y a pas de réponse ; nous aurions une réponse, nous pourrions commencer à discuter, mais vous qui êtes chef d'entreprise, vous savez que quand on n'a pas de réponse en face, on est embêté.

M. Conway

Notre réflexion là-dessus était de retenter une approche en disant aux frères : « *dernière offre avant la procédure* »...

M. le Maire

Avant la guerre ?

M. Conway

Le contexte a changé, l'échéance est plus précise, il y a peut-être quelque chose à tenter.

Par ailleurs, cet immeuble est un R+5 plus combles. Dans la cour, derrière, il y a un certain nombre de bâtiments.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Cette partie est-elle concernée par l'expropriation ?

M. Hervo

Toute la parcelle.

M. Conway

Vous parlez de 19 logements sociaux PLUS ou PLAI, quelle est la répartition prévue ?

M. le Maire

Entre ?

M. Conway

Entre les deux catégories de logements sociaux ?

M. le Maire

En général, on la fixe à la fin, en fonction des financements. C'est une affaire autant financière que sociale ; nous déciderons en fonction des financements que l'État nous déblocuera, puisque les financements varient selon la catégorie choisie.

Nous sommes très en amont... Nous en reparlerons...

M. Conway

Peut-on s'accorder sur le fait que l'on se fixe comme objectif de favoriser le plus possible les PLAI ?

M. le Maire

Je crois qu'on se fixe comme objectif de favoriser le plus possible la mixité sociale...

M. Conway

Oui, c'est...

M. le Maire

... c'est très important et l'acceptabilité de celle-ci.

Il faut, dans un immeuble, pousser le plus loin possible l'arrivée de ménages les plus modestes possible ; affaire de curseur !

M. Conway

50/50 ?

M. le Maire

Je ne sais pas... Il faudra en discuter avec le bailleur qu'est l'Office HLM, qui a une connaissance que ni vous, ni moi n'avons de la question de la gestion des immeubles locatifs sociaux.

Pour ne pas vous rendre pessimistes sur la négociation et la bonne entente avec les frères de Dubaï, ils sont quand même revenus il y a deux mois, alors qu'il y a deux mois, on était déjà dans l'œil du cyclone financier, avec une proposition modeste à 2,5 millions ; ils s'étaient dit : « finalement, on doit pouvoir continuer à augmenter ». Je perds un petit peu confiance en la capacité de ces personnes à avoir une attitude raisonnable. Cela risque tout de même de se finir devant le juge de l'expropriation.

M. Conway

Une remarque sur cette opération, qui rejoint tout à fait notre souci d'avoir, sur l'ensemble du terrain de la commune, l'implantation de logements sociaux et non pas, effectivement, des concentrations. Nous sommes donc tout à fait en accord et approuvons totalement cette opération qui va dans ce sens.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Je voudrais attirer l'attention sur un point, mais on le réabordera un peu plus tard dans l'ordre du jour : qui dit réhabilitation de logements dit arrivée d'occupants dans des logements qui, auparavant, n'étaient pas occupés, ce qui va entraîner un accroissement de la demande de places de stationnement dans un quartier déjà très chaud. Nous reprendrons cela tout à l'heure.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Je dois vous dire que si l'immeuble est vide, moins deux appartements, il a été plein ; ce n'est pas un nouvel immeuble qui se construit, il faut bien l'avoir en tête.

M. Conway

Je précise, puisque, visiblement, vous n'avez pas compris.

Aujourd'hui, il y a un déficit...

M. le Maire

J'ai un peu de mal...

M. Conway

Ou vous avez fait semblant... Je suis ravi de ne pas être le seul sot dans ce cas-là...

Je voulais juste dire que c'est aujourd'hui qu'il y a un déficit de stationnement, avec cet immeuble où 17 logements, par rapport aux 19, vont être occupés...

M. le Maire

En déduisez-vous qu'il ne faut pas faire l'opération immobilière ?

M. Conway

Non, je dis simplement que cela va accroître le déficit de stationnement dans le Centre-Sud et que je reprendrai ce point lors de la discussion sur le parking.

M. le Maire

Je ne veux pas vous faire le procès qui consisterait à penser que votre déclaration est une manière détournée de dire : « on ne veut pas de logements sociaux dans le quartier » ; ce n'est pas cela ? On entend tellement de choses dans le quartier...

M. Conway

Je vous remercie de me donner l'occasion de préciser...

Nous sommes tout à fait favorables à ces logements sociaux disséminés sur tout le terrain de La Garenne-Colombes et sommes tout aussi favorables à un parking dans le Centre-Sud.

M. le Maire

Parce que, voyez-vous, quand nous avons décidé de construire la maison relais pour personnes handicapées, pas très loin d'ailleurs, un certain nombre de gens bien-pensants se sont opposés, avec des raisons détournées, à la création de cette maison, dont la question du parking des familles : « *vous comprenez, Monsieur le Maire, on aimerait bien que la maison pour handicapés vienne, mais il n'y a pas de parking pour les familles, ce qui est gênant* ».

Je suis content que vous précisiez que votre motivation n'est pas celle-ci.

M. Conway

Vous me donnez donc un argument supplémentaire pour le parking Centre-Sud.

M. le Maire

Je vous donne surtout l'argument qui consiste à dire qu'il ne faut pas tenir de discours ambigus sur les logements sociaux.

M. Conway

Ma réponse a-t-elle été ambiguë ? Vous m'avez donné l'occasion de préciser.

M. le Maire

Je vous fais simplement la remarque que cet argument a été utilisé, d'une manière détournée, par un certain nombre de personnes qui disaient, en clair : « *on ne veut pas des handicapés, mais comme on n'ose pas le dire, ne pas avoir de parking est une bonne raison pour ne pas les accueillir* » ; vous m'avez tout à fait compris.

M. Conway

Vous m'avez bien vu ?

M. le Maire

Oui...

M. Conway

Je suis Christophe Conway, conseiller municipal, et je m'exprime en tant que conseiller municipal. Je ne vais pas empêcher les Garennois d'être « ambigus », selon vos propos.

Si vous estimez que mes propos sont ambigus, dites-le moi, mais si cela vous rappelle quelque chose d'autre, je n'en suis pas responsable.

M. le Maire

D'accord.

Il est très bien d'avoir clarifié la situation.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

4.2 - Autorisation de dépôt de permis de démolir de l'immeuble sis 3 et 5, rue Fernand-Drouilly, parcelles cadastrées section F n° 28 et 29.

M. Hervo

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à déposer un permis de démolir sur les immeubles des 3 et 5, rue Fernand-Drouilly, point d'aboutissement de cette célèbre affaire du mort dont les héritiers étaient introuvables et qui a enfin trouvé sa solution.

Ces immeubles sont extrêmement vétustes et peuvent être dangereux.

Je vous propose donc de procéder à leur démolition à titre conservatoire.

M. le Maire

Il faut vraiment que vous m'autorisiez à démolir cet immeuble pour une raison simple : il a été squatté. Heureusement, la vigilance de voisins qui m'ont averti durant un week-end du squat a permis aux services d'intervenir dès le lundi. Il y a vraiment une nécessité de le démolir rapidement.

Je me permets d'insister auprès du Conseil pour que vous m'autorisiez, sans délai, à faire démolir cet immeuble qui n'est d'ailleurs pas « *renovable* » ; il est dans un état tel qu'il n'est pas « *renovable* ».

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous n'avez toujours pas d'idée sur la désignation de cette parcelle ?

M. le Maire

Non, mais il est certain que cette parcelle ne peut pas, en l'état, être construite, parce qu'elle est trop petite. On ne peut imaginer le devenir de cette parcelle que dans le cadre d'un remembrement de parcelle voisine, ce qui est forcément plus compliqué, parce que cela va prendre du temps de voir avec les habitants du quartier ce qu'ils veulent ou ne veulent pas ; nous allons prendre notre temps.

En revanche, il y a une urgence, il faut que vous m'autorisiez à le démolir.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Dans combien de temps pouvons-nous faire cela, Monsieur Sire ?

M. Sire

Six semaines : quatre semaines pour le délai inhérent aux consultations des services de l'État, etc., avec une instruction du permis de démolir en parallèle ; dans six semaines au minimum, on peut démolir.

M. le Maire

Pouvez-vous trouver l'entreprise rapidement ?

M. Sire

Assez rapidement en ce moment.

M. le Maire

Nous nous fixons donc l'objectif qu'il soit démolé dans les deux mois, six à huit semaines.

M. Conway

Juste une chose : il y a possibilité de le murer tout de suite.

M. le Maire

C'est ce qui a été fait en partie.

M. Hervo

C'est déjà fait.

M. le Maire

Mais cela ne suffit pas.

4.3 - Acquisition d'un appartement et d'une cave (lots 6 et 9) sis 47, rue Pasteur, cadastrés section D n° 184 appartenant à Monsieur et Madame Meunier.

M. Hervo

Il s'agit d'une acquisition dans le cadre des acquisitions de la Zone d'Aménagement Concerté dite des Champs-Philippe.

Je vous propose d'acquérir un appartement de 33 mètres carrés au 47, rue Pasteur, pour un montant de 131 400 euros issu de la négociation avec les propriétaires.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous des questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY

4.4 - Acquisition d'un appartement et d'une cave (lots 14 et 13) sis 14 bis, boulevard de la République, cadastrés section P n° 48, appartenant à Madame Corbin.

M. le Maire

Cette fois, vous voulez acquérir un appartement et une cave au 14 bis, boulevard de la République.

M. Hervo

Nous ne sommes plus dans le périmètre de la ZAC, mais dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre et du développement par acquisition-amélioration ou reconstruction de logement social.

Le 14 bis, rue de la République est un ancien hôtel reconverti en immeuble d'habitation, donc vous imaginez le caractère de standing en termes de surface des pièces ; les appartements font 14, 15 ou 16 mètres carrés. Plusieurs de ces appartements ont été identifiés comme insalubres dans le cadre des réflexions liées à l'action possible du Pacte Arim, de réalisations d'OPAH et de la mise en œuvre d'une politique de résorption du logement insalubre.

Dans ce cadre, un des propriétaires au 14 bis nous a proposé l'acquisition de son appartement et nous vous proposons de donner suite à cette proposition pour assainir le secteur et procéder, après acquisition de l'immeuble, à la réalisation d'immeubles de logement social.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur Hervo, dans cet immeuble, combien de logements sont occupés à ce jour ? Avez-vous des éléments ?

M. le Maire

Il y a 28 appartements occupés.

M. Hervo

Ils sont tous occupés, donc c'est une opération de longue haleine.

M. le Maire

28 appartements de 10 à 14 mètres carrés, qui sont loués, pour certains, par des marchands de sommeil. C'est de cet immeuble que je vous ai parlé lors d'un précédent Conseil. Je vous ai annoncé que nous souhaitions nous lancer, au moins pour d'autres morceaux de la copropriété, dans des opérations d'expropriation et que nous ferions savoir que nous expropriions les marchands de sommeil - nous aurons un traitement personnalisé de ceux qui sont marchands de sommeil et de ceux qui ne le sont pas - d'une manière qui leur permettra de constater que nous ne laisserons pas faire les marchands de sommeil.

Les conditions de logement sont parfois catastrophiques, les tarifs incroyablement élevés ; bref, une honte. Avec ceux qui se prêtent à ce type d'activité, n'ayons pas de scrupule, de pitié ou d'état d'âme !

Monsieur Macé ?

M. Macé

En complément de ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, et de ce que vient d'indiquer M. Hervo, cela veut-il dire qu'il n'y a que des propriétaires différents ou que l'on se retrouve avec un seul propriétaire ?

M. le Maire

Il y a plusieurs propriétaires ; certains ont deux ou trois lots.

M. Hervo

C'est une copropriété.

M. Macé

Si je comprends bien ce que vous venez de déclarer, vous êtes prêts à faire le même type d'opération qu'au 51, rue Raymond-Ridel : lancer une procédure.

M. le Maire

Oui. La seule difficulté est que du fait que nous n'ayons pas en face de nous un propriétaire mais plusieurs, c'est évidemment plus compliqué. C'est pourquoi nous sommes contraints de l'acheter au coup par coup.

Par ailleurs, autre complication, l'immeuble est occupé, alors que rue Raymond-Ridel, il est presque libre. Or, dans une opération d'acquisition-réhabilitation, il est plus facile de travailler sur un immeuble vide.

Je vous rappelle que le 12, boulevard de la République, que nous avons rénové au début du premier mandat, en 2001, nous l'avons acquis et rénové avec des gens en place ; ce n'était pas facile. Ce n'est pas facile du tout, parce qu'il faut faire déménager les gens pendant les travaux... Si on peut éviter cela, c'est mieux...

Est-on d'accord pour l'acheter au prix indiqué ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Au niveau de la répartition entre PLUS et PLAI ?

M. le Maire

On est encore plus loin...

Vous imaginez qu'il va falloir que nous arrivions à convaincre chacun des propriétaires qu'il accepte de vendre. Ceux qui n'acceptent pas, nous allons y aller par voie d'expropriation. Cette affaire ne va pas se faire simplement.

J'espère que Ridel sera terminé et rénové que nous n'aurons pas encore terminé les acquisitions ici. Cela va être beaucoup plus long.

M^{lle} Naturel

De toute manière, ce sera comme Ridel, PLAI ou...

M. le Maire

Ce sera pareil, car c'est la même typologie d'immeuble.

Comme je l'ai dit à M. Conway, car votre question est tout à fait pertinente, il faut regarder, au moment où l'immeuble est à nous, les financements possibles, ceux qui sont nécessaires, etc. Il y a une discussion avec les services de l'État qui nous éclairent sur ce qu'ils pensent être bon. Il y aura une discussion aussi avec le bailleur, car peut-être que cet immeuble, une fois que nous l'aurons acheté en totalité, nous le revendrons à un bailleur social, l'Office HLM des Hauts-de-Seine ou n'importe lequel des bailleurs sociaux que vous pouvez connaître.

Evidemment, le propriétaire aura à décider *in fine* la typologie des appartements.

Nous sommes un peu loin pour pouvoir vous répondre.

D'autres questions ?

Monsieur Conway ?

Il n'y a pas de parking...

M. Conway

Je suis désolé, mais cela me revient à l'esprit. Concernant Raymond-Ridel, dans le cas d'une expropriation, que deviennent les occupants ?

M. le Maire

Sur Raymond-Ridel, c'est facile, il n'y a plus que deux occupants.

M. Conway

Que deviennent-ils ?

M. Hervo

Ils sont relogés.

M. le Maire

Si vous achetez l'immeuble avec des occupants, vous devenez responsable des occupants. Durant les travaux, soit on les relogé ailleurs, soit on les relogé sur place avec des opérations tiroirs.

Si vous n'avez pas d'autre question, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Voirie, espaces verts

4.5 - Délégation de service public - Construction d'un parc de stationnement place de la Liberté et exploitation des services de stationnement payant en centre-ville - Fixation du nombre de places à réaliser.

M. le Maire

L'année dernière, nous avons eu une discussion sur la Délégation de Service Public pour la construction d'un parc de stationnement. Il y a eu des débats nourris durant cette séance, certains avançant les arguments pour ou contre du parc de stationnement, pour ou contre de la localisation de celui-ci, mais il y a eu aussi dans le débat une discussion sur la quantité de places de stationnement, le calibrage de ce parc.

Vous vous souvenez qu'il y avait, en réalité, sur ce débat, parce que c'est sur ce point que je veux faire porter le débat ce soir, en gros, deux écoles : l'école des techniciens qui, à travers un certain nombre de rapports qui vous ont été fournis à l'époque, avaient fait le calcul qu'il fallait 490 - c'était précis - places de stationnement et une sorte d'unanimité des élus de tous bords - j'ai relu attentivement le procès-verbal - qui disaient que peut-être, finalement, le calibrage était plutôt à 400.

Il se trouve - c'est ici - qu'à partir du moment où il y a, dans le dossier, un document d'un technicien explicite qui dit 490, si, explicitement, nous, élus, nous n'avons pas dit que nous étions plutôt favorables aux alentours de 400, le document à 490 prévaut dans la délibération et nous sera imposé lors de la passation de Délégation de Service Public.

Je souhaite simplement, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté juridique dans la suite, que nous puissions délibérer sur ce chiffre d'environ 400 - ce sera peut-être soit 370 ou 330 -, pour que nous puissions donner la possibilité au délégataire de service public qui répondrait à cette offre de ne pas faire les 490 places prévues, puisque les 400 environ semblaient recueillir une sorte d'unanimité de l'assemblée.

Je vous propose de compléter la délibération du 4 novembre 2008 en explicitant cette notion des 400 et non plus des 490.

Voilà l'objet de cette discussion ce soir ; c'est une sorte de verrouillage juridique pour être certain que nous n'aurons pas de souci. Cela a fait l'objet de discussions importantes entre les services, les élus et les avocats. Comme je suis un homme prudent, je ne veux pas faire prendre de risque, puisque l'assemblée avait semblé parler de 400.

Avez-vous des questions et des remarques sur cette délibération de sécurité juridique ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je me demande si nous avons vécu le même Conseil Municipal...

M. le Maire

Vous allez le lire, vous allez voir...

M. Conway

Je lis : « *Entendre, ce n'est pas suffisamment compliqué pour que je ne puisse pas également parler à M. Lieberherr* ». Comme c'était au moment où l'on parlait de la localisation, peut-être n'avez-vous pas compris que notre principale objection était la localisation et non pas la taille du parking.

M. le Maire

Je n'ai jamais dit le contraire.

M. Conway

Vous n'avez jamais dit le contraire, mais dans le texte que vous prenez, nous pouvons le relire ensemble, vous parlez de « *débat nourri* » et vous ciblez ce débat nourri sur la capacité du parking. Sur la totalité de ce compte rendu, cela prend une demi-page maximum.

Le premier problème est que le fond du débat n'est pas celui-là.

Le deuxième - là aussi, je me demande si nous avons vécu le même Conseil - est que vous nous avez dit, à l'époque, quand il y avait ce flou, sur ces 490 places, cela pourrait être plus ou moins ; j'avais fait remarquer que ce ne serait certainement pas plus de 500 places, parce que cela entraînait des contraintes telles, obligation notamment d'un groupe électrogène, que ce chiffre ne serait pas dépassé.

Par ailleurs, vous disiez vouloir laisser au délégataire le soin d'y répondre.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Ce n'est pas une question de débat sur la place ; vous vouliez vous reposer sur le délégataire pour décider à votre place du nombre de places, de la même manière que vous êtes en train de vous reposer sur le délégataire pour dire que s'ils répondent, c'est que la localisation est bonne. C'est la même démarche.

Aujourd'hui, vous êtes vraiment dans la démarche : « *la localisation est évidente là, il faut faire le parking là* », de la même manière que - je reprends cet exemple - la personne cherche la clef sous le lampadaire sous prétexte que c'est éclairé alors qu'elle les a perdues dans la maison. Nous sommes exactement dans le même cas de figure.

Vous parlez du mois dernier ou de l'an dernier, mais ce débat a eu lieu il y a trois mois, le 4 novembre. À l'époque, je demandais qu'on mène une étude de faisabilité sur les autres localisations des parkings. Vous m'avez répondu qu'il fallait aller vite, que vous aviez promis... Trois mois sont passés ; pendant ces trois mois, on aurait pu largement mener cette étude de faisabilité pour, aujourd'hui, à nouveau, décider en toute connaissance de cause des avantages et inconvénients de la localisation.

Enfin, le 4 novembre, on avait écarté d'un revers de main la localisation du rond-point du Souvenir français au prétexte qu'il était impossible de franchir l'émissaire.

Nous avons confirmation que le périmètre d'intervention possible autour de cet émissaire est de cinq mètres circulaires.

Je serais curieux d'avoir le courrier du SIAP qui vous mentionnait l'interdiction de franchissement de cet émissaire au niveau de la place de Belgique et de savoir si vous vous êtes enquis de leur position vis-à-vis du rond-point du Souvenir français.

Ce soir, vous reprenez le problème de la place qui est, pour moi, un problème tout à fait annexe, comme est annexe le tarif, parce que vous posez le problème en termes de solution et non en termes de besoin.

Aujourd'hui, quel est le besoin de La Garenne-Colombes ? Nous le répétons, c'est un emplacement de parking qui permette de desservir le Centre-Sud de La Garenne-Colombes ; les Vallées aussi, mais une étude est en cours. Nous sommes demandeurs de cela.

À nouveau, on lance un appel d'offres en comptant sur le côté objectif du futur délégataire, alors qu'ils sont intéressés à l'histoire par les deux autres parkings de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres remarques ?

Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur Conway, vous vous offusquez de la présentation que fait M. le Maire de cet ordre du jour, alors que je pense que vous n'êtes pas du tout attentif à ce qui s'est dit à l'instant ; quand M. le Maire a présenté ce projet de délibération, il a bien rappelé quel était l'ordre du jour, c'est un problème de places de stationnement, et il a bien rappelé également - il suffit d'écouter ce qui se dit - les positions de chacun sur le positionnement, l'emplacement du parking, etc. Il n'a pas dit que tout le monde était d'accord pour que le parking se fasse à tel endroit.

Nous n'avons pas écouté non plus le même Conseil Municipal. Il faut écouter ce qui se dit, ne pas déformer les propos.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Lisez !

M. le Maire

Je vous répète que j'ai bien noté que nous n'étions pas d'accord sur la localisation, sur, éventuellement, le type de gestion ; je ne remets pas du tout cela en cause.

La question que je vous pose est tout à fait différente. Je croyais avoir été clair. C'est simplement qu'il fallait que nous soyons plus clairs que nous ne pensions pouvoir l'être ; en réalité, il nous faut délibérer sur une sorte d'étiage que nous allons mettre aux alentours de 400.

Y a-t-il d'autres remarques que celles de M. Conway ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

J'espère, en tout cas, que nous avons, le 4 novembre, assisté tous au même Conseil Municipal. Qu'on en ait tiré des conclusions différentes est possible, mais nous étions tous présents à cet endroit...

M. le Maire

Je vous le confirme, Monsieur Macé, je m'en souviens, vous étiez là.

M. Macé

Tout à fait ! Et vous aussi !

M. le Maire

Merci de me le confirmer ; j'avais un doute...

M. Macé

Je ne reviendrai pas sur les remarques que nous avons effectuées lors de ce Conseil qui a abouti à notre vote négatif, qui n'était pas seulement un vote négatif par rapport à la localisation, mais sur une capacité d'accueil.

Ce soir, vous nous indiquez que vous êtes prêt à revoir cette capacité ; je pense que c'est raisonnable et nous nous étions exprimés là-dessus.

Je souhaiterais, pour pouvoir voter cette délibération, que vous puissiez prévoir, dans ce que nous allons demander, deux options, et je pense que c'est possible : une première option d'une capacité entre 200 et 250 et une seconde, option que vous proposez ce soir, d'une capacité de 400, pour que nous ayons tous les éléments - c'est intéressant -, qu'à partir de là, l'ensemble de l'information puisse nous être communiqué et que nous puissions choisir ; c'était notre proposition.

Sur ces bases, nous sommes prêts à voter la délibération si vous introduisez la possibilité d'une première proposition et d'une deuxième ; je pense que c'est juridiquement possible.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Vous êtes taquin, Monsieur Macé...

(M. Macé fait un signe négatif de la tête.)

Vous avez commencé votre exposé d'une manière très fine en disant : « sur le plan du nombre de places, vous vous rapprochez de notre proposition qui est de baisser ». Je n'ai pas cessé, dans le compte rendu que vous pouvez lire, de dire, comme vous, que je sentais - je ne suis pas technicien -, comme tous les élus semblaient le sentir - peut-être qu'à plusieurs, quand on le sent, il y a plus de vérité - que les 400 me semblaient plus raisonnables. D'ailleurs, nous l'avons dit aussi, vous-même comme moi, à la commission consultative des services publics locaux et je ne sais plus à quelle autre réunion.

Je dis que vous êtes taquin, parce que vous avez le chic, quand nous sommes d'accord, de présenter cela en disant : « *Monsieur le Maire, vous vous rapprochez de ma position* ». C'est bien... Si cela peut vous faire plaisir, c'est avec plaisir que je me rapproche de votre position.

J'aimerais bien pouvoir accepter votre proposition ; je crois que ce serait une proposition intelligente que de dire qu'il y a deux options, une option à 400 et une à 250.

J'aurais pu rédiger un cahier des charges en disant : « *nous allons demander aux gens de répondre à 490, puis à 400, puis à 300* » et c'était réglé. Mais, et c'est pourquoi nous sommes là ce soir, le service juridique m'a dit que ce n'était pas possible.

Si vous le permettez, j'ai la possibilité de donner la parole au service juridique. Madame, dites-nous ce que nous avons le droit de faire ! La proposition de M. Macé est intelligente, comme d'habitude, et je voudrais savoir si nous pourrions l'adopter.

M. Macé

N'en faites pas trop !

M. le Maire

Pas trop, mais cela fait plaisir quand même ! C'est le début de l'année, Monsieur Macé.

Méfiance, parce que M. Macé est Directeur général des services d'une Ville !

M^{me} Sharshar

Je vais donc faire attention à mes propos et vais, en fait, reprendre les vôtres, Monsieur le Maire, puisque vous nous aviez posé en ces termes la question. Nous avons vérifié avec le conseil juridique de la Ville - ce n'est pas uniquement sur ma propre analyse juridique - qu'en fait, nous devons déterminer un minimum nos besoins et donc le nombre de places requises. « *400 environ* » laisse une latitude, mais on ne peut pas passer d'un chiffre à un autre, puis un autre... Ce n'est pas possible.

M. le Maire

M. Macé proposait deux options.

Peut-on présenter au délégataire une option à 300 et une option à 400 ?

Si vous me dites non, c'est non.

M^{me} Sharshar

C'est non. La réponse est claire, elle est négative.

M. le Maire

D'accord.

Le principe, c'est que dans une Délégation de Service Public, nous devons définir précisément le besoin.

M^{me} Sharshar

Exactement !

Les caractéristiques essentielles de la Délégation de Service Public doivent être déterminées par le délégant et non par le délégataire.

C'est pourquoi il vous a été soumis un rapport présentant les caractéristiques essentielles de la DSP. Ensuite, on ne peut pas dire que ce que l'on a déterminé, on ne le détermine plus, et qu'on laisse au délégataire le soin de le faire à notre place.

M. le Maire

Pouvez-vous éclairer le Conseil, Madame, sur la notion du « *environ 400* » ?

M^{me} Sharshar

Environ 400, c'est à apprécier au cas par cas par la jurisprudence... Vous allez dire que c'est une façon que les juristes ont de ne pas répondre aux questions...

M. le Maire

Non, je n'ai pas dit cela. M. Macé, sûrement, vous le dirait, mais pas moi !

(Rires.)

M^{me} Sharshar

L'ensemble des élus municipaux sait qu'en matière juridique, celui qui a le dernier mot reste le juge, mais on sait qu'autour de 20 %, on peut avoir une latitude ; il ne faudrait pas aller au-delà ; sinon, ensuite, ce sont les justifications sur le nombre de places...

Je ne peux pas vous dire ce soir...

M. le Maire

Cela fait tout de même une fourchette de 320 à 480.

M^{me} Sharshar

Il y a ensuite le nombre de places et les justifications qui sont données. Il ne faut pas se limiter uniquement à un nombre ; c'est aussi sur les justifications données dans le dossier. C'est apprécié au cas par cas.

Je pense que tous les jugements rendus par les juridictions administratives confirmeront mes propos : il n'y a pas de règle générale, aucun texte ne dit que vous avez une marge de manœuvre, qui est, en tout temps et pour toute question, de 10 % ou de 20 % ; elle est appréciée à chaque fois au cas par cas.

M. le Maire

Merci...

Cela donne une marge tout de même... Si nous allons jusqu'aux 20 %, nous sommes aux alentours de 320 ou de 480.

J'aurais préféré agréer la proposition de M. Macé, qui me paraissait tout à fait intéressante, mais, manifestement, nous allons nous mettre dans un souci juridique.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous avez évoqué au début de votre intervention un nombre minimum...

M^{me} Sharshar

Non, je n'ai pas employé cet adjectif.

M. Conway

Par ailleurs, je rappellerai simplement, par rapport aux dimensions des 400, qu'en reprenant l'étude Sareco de 2007, page 45, il était dit : dans l'hypothèse d'un parking de 450 places qui était rendu nécessaire par la suppression de 220 places sur la place de la Liberté et ses abords.

Si on raisonne comme vous le souhaitez avec une marge de manœuvre de 20 % et qu'on arrive à un minimum de 320 places, vous allez créer sur le Centre-Nord une centaine de places réelles en faisant payer le parking par le fait de rendre payantes des places de stationnement la nuit.

Je rappelle aussi que le taux de saturation maximum constaté sur ce quartier était de 107 %, essentiellement constitué sur le secteur de la place du Maréchal-Leclerc ; 107 %, cela correspond à un déficit de 100 places.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Dans ce que vous venez de nous dire, Madame, et je vous remercie de vos explications, y a-t-il un minimum, un maximum ? Est-ce plus ou moins 20 % ?

M^{me} Sharshar

Oui, c'est plus ou moins 20 %.

M. Macé

Je vous propose, M. le Maire, comme on peut faire plus ou moins 20 %, d'arrêter le chiffre à 350, avec plus ou moins 20 %, ce qui nous permet d'être dans la fourchette entre 280 et 420.

M. le Maire

Pour le coup, on descend très bas et on risque de ne pas monter assez haut. Il y a également le risque que le délégataire ne puisse pas amortir parce qu'il n'aura pas une capacité suffisante.

Si on prend 20 %, faisons un calcul rapide, vous qui êtes bon en maths, sur 400, cela nous fait de 320 à 480.

M^{me} Sharshar me regarde avec des yeux noirs... J'ai compris que les 20 %...

Nous avons une marge...

Je suis comme vous, je m'interroge, mais ne prenons pas le risque de plomber l'affaire en ne la rendant pas financièrement possible.

M. Macé

Monsieur le Maire, si, en arrêtant 350, nous constatons que nous n'avons pas de réponse satisfaisante, nous redélibérons.

(Intervention hors micro de M. Hervo.)

Entre nous, Monsieur Hervo, nous attendons depuis quelques années ! Cette affaire ne date pas d'hier...

M. le Maire

Monsieur Macé, en réalité, nous sommes dans un flou, ce sont des impressions que nous avons... C'est avec notre connaissance de la ville, notre sentiment, que nous parlons des 400, alors que les spécialistes nous parlent de 490. Imaginons que nous soyons à 320 ; nous sommes presque à 200 places au-dessous. On a pris une sacrée marge.

Je préférerais qu'on en reste à ces « environ 400 » ; Madame a décrit toute la subtilité du « environ ». De toute façon, le Conseil aura à délibérer, donc nous verrons bien.

Je vous propose de passer au vote...

Monsieur Conway, vous avez pris deux fois la parole ; peut-être une dernière fois ?

M. Conway

Je crois que jusqu'à présent, vous n'avez pas jugé mes interventions non pertinentes.

M. le Maire

Non, mais c'est une question d'organisation des débats. Ce qui est bien, c'est que chacun arrive à parler... non pas morcelé, car dans ce cas, on peut reprendre 10 fois la parole.

Allez-y !

M. Conway

Si je redisais la même chose, je comprendrais.

M. le Maire

Jamais !

M. Conway

En l'occurrence, vous avez illustré exactement ce que je voulais dire par le fait que vous raisonnez en termes de solution et pas en termes de besoin.

Quand vous dites : « *comment rendre financièrement possible ce parking ?* », vous ne vous posez plus la question du besoin en places de stationnement, vous dites : « *même si on n'a besoin que de 80 places, il faut en faire minimum 200 ou 300* »...

M. le Maire

Je vous interromps...

Ne vous caricaturez pas ! C'est idiot...

M. Conway

Quand vous dites : « *comment le rendre financièrement possible* », pour le rendre financièrement possible, vous êtes obligé de supprimer des places de stationnement en surface autour de la place de l'église. Cela a été démontré dans le rapport Sareco sur la rentabilité de ce parking à 450 places, où il fallait qu'il gère en contrepartie la totalité du stationnement payant sur La Garenne-Colombes.

Je n'interviens pas plus ; voilà ce que je voulais dire.

M. le Maire

Merci.

Je vous rappelle quand même que la suppression des places de stationnement en surface est, avant tout, un besoin d'aménagement urbain.

Je crois que nous avons suffisamment parlé cette année et les années précédentes de la nécessité de refaire le centre-ville en le rendant plus accueillant. J'ai peine à croire que ce sont les deux parkings de 40 « *bagnoles* », pour utiliser un mot un peu vulgaire, mais pour bien montrer le caractère décoratif des voitures garées sur la place de la Liberté que nous voulons faire fuir... Je préfère une place de la Liberté vide de voitures, avec des arbres, accueillante, où des enfants font du vélo le dimanche, plutôt que des voitures.

Monsieur Conway, vous êtes très aimable, mais cela fait quatre fois !

M. Conway

Vous ouvrez une nouvelle réponse...

M. le Maire

C'est incroyable, je me permets de prendre la parole !

M. Conway

Vous parlez de rendre le centre-ville plus agréable en supprimant les voitures en surface.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

En mettant le parking là, vous drainez toute la circulation pour stationner à travers des petites rues, comme l'avenue Foch, la rue Estienne-d'Orves, la rue Voltaire et la rue Châteaudun.

Pour rendre le centre-ville plus agréable, vous êtes en train de faire en sorte que tout le trafic drainé pour se garer passe par ces petites rues.

M. le Maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Une voix. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

1 voix contre : M. CONWAY

4 M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

abstentions :

V - Divers

5.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2008/208 : Contrat d'hébergement serveur vocal.

N° 2008/209 : Marché à procédure adaptée d'entretien et de maintenance de matériel de stationnement pour les besoins de la ville de La Garenne-Colombes.

N° 2008/210 : Marché à procédure adaptée : fourniture et maintenance de licences Oracle.

N° 2008/211 : Fourniture et pose de la signalétique intérieure pour la ville de La Garenne-Colombes.

N° 2008/212 : Marché à procédure adaptée - Marché de service d'assurance « *tous risques chantier* » et « *dommages ouvrage* » pour les opérations de réhabilitation du centre technique municipal et de construction d'une médiathèque.

N° 2008/213 : Marché à procédure adaptée : travaux de conception, d'exécution, d'impression, de façonnage et de routage du magazine municipal junior Le Petit Garennois, lot 1 : conception et exécution.

N° 2008/214 : Marché à procédure adaptée : travaux de conception, d'exécution, d'impression, de façonnage et de routage du magazine municipal junior Le Petit Garennois. Lot 2 : impression, façonnage et livraison.

N° 2008/215 : Marché à procédure adaptée : distribution de supports de communication municipaux.

N° 2008/216 : Marché à procédure adaptée : location et entretien de blouses et tabliers du personnel de service de la restauration scolaire.

N° 2008/217 : Marché à procédure adaptée : location de 6 micro-ordinateurs pour la ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

J'ai eu l'outrecuidance de prendre les décisions depuis la dernière fois et je suis prêt à en répondre.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Concernant les décisions 213 et 214, si nous avons bien compris ces deux décisions...

M. le Maire

Vous avez sûrement bien compris ; je ne le mets pas en doute.

M. Macé

Vous allez me le confirmer, à ce moment-là.

M. le Maire

Vous avez compris, Monsieur Macé.

M. Macé

Vous avez décidé de lancer une nouvelle revue municipale intitulée « *Le Petit Garennois* »...

M. le Maire

Oui.

M. Macé

... qui paraîtra régulièrement.

M. le Maire

Quatre fois par an.

M. Macé

... dont la cible concerne toute la jeunesse de notre ville...

M. le Maire

Oui, donc y compris vous, Monsieur Macé, forcément.

M. Macé

Nous sommes toujours éternellement jeunes, je le sais bien.

M. le Maire

Ce sont cinq numéros en fait.

M. Macé

Très bien.

La décision 215, « *distribution de supports de communication municipaux* », concerne l'ensemble de la distribution à domicile via la société retenue...

M. le Maire

Oui.

M. Macé

Pouvez-vous nous dire un peu ce que l'on entend par : « *l'ensemble de la distribution* » ? Cela concerne quels types de documents distribués dans les boîtes aux lettres ?

Nous avons le bulletin municipal, le guide des activités, j'imagine...

M. le Maire

C'est cela... Toutes les lettres d'information, les magazines, les guides, tout ce que nous pouvons avoir à distribuer ; il s'agit d'un MAPA... L'information aux riverains en cas de travaux... L'avenue Foch est en travaux ; il y a eu distribution de lettres.

Ce sont à la fois des opérations ciblées sur une rue, une demi-rue, un trottoir et des opérations couvrant toute la ville.

M. Macé

Par rapport à ce que nous avons avec la même société, de mémoire...

M. le Maire

Je ne sais pas... Était-ce la même ?

M. Hervo

Je crois.

M. le Maire

M. Hervo me confirme que c'était la même.

M. Macé

... étions-nous dans des minimums et maximums identiques, c'est-à-dire entre 10 000 et 50 000 euros, ou y a-t-il eu des augmentations ?

M. le Maire

Je ne crois pas... Je vérifierai, mais je crois que c'était pareil.

Monsieur Billard ?

M. Billard

Sur la 217, Monsieur le Maire, pour la location des six micro-ordinateurs pour l'Espace Insertion, le prix de 12 927 euros hors taxes est-il pour les trois ans ?

M. le Maire

J'espère, oui.

M. Billard

Que comprend ce prix ?

M. le Maire

C'est la fourniture en location et la garantie matérielle des six micro-ordinateurs...

M. Billard

Y a-t-il un contrat de maintenance ?

M. le Maire

... des logiciels, le service après-vente, les interventions de dépannage sur simple appel, les déplacements, les réparations sur site, le remplacement des pièces si nécessaire et l'assistance téléphonique immédiate en cas de panne des appareils.

M. Billard

C'est un peu cher... Cela revient à 718 euros par an par appareil.

M. le Maire

Il y a eu une mise en concurrence...

M. Billard

N'aurions-nous pas mieux fait d'acheter les appareils et de les amortir sur cinq ans ? N'était-ce pas mieux pour la municipalité ?

M. le Maire

Nous n'aurions pas eu la maintenance...

M. Billard

En effet, il aurait fallu négocier un contrat de maintenance.

M. le Maire

La maintenance nous libère tout de même l'esprit et surtout libère l'esprit des utilisateurs.

La première fois que nous avons procédé de la façon suivante, historiquement, c'était il y a quatre ans avec les ordinateurs dans les écoles. Jusqu'ici, nous avions des ordinateurs Ville et nous avons constaté, d'abord, qu'il y avait un souci de maintenance parce qu'on ne faisait pas très bien - ce n'est pas notre métier -, mais que, surtout, sur ce parc garennois, municipal, chacun rajoutait son logiciel, un appareil supplémentaire était posé... Au bout de trois ou quatre ans, on se retrouvait avec une flotte d'ordinateurs totalement hétérogènes, avec des systèmes installés qui variaient d'un poste à l'autre ; il n'y avait aucune possibilité, par exemple,

d'intervenir à distance, puisqu'à chaque fois que nous ouvrons un ordinateur, l'utilisateur se retrouvait face à un environnement qui n'était pas toujours le même.

En fait, comme dans les écoles, sur ce site, nous sommes sur un site délocalisé et qui dit site délocalisé dit nécessité d'avoir une qualité particulière de maintenance.

On peut faire ce que vous dites plus facilement ici, dans la tour, parce qu'il y a une unité du lieu, etc. Je ne dis qu'il faut le faire, mais c'est sûrement plus facile. Sur les sites délocalisés, on a envie d'avoir l'esprit tranquille.

M. Billard

Pour ma culture, vous me direz si je me trompe, les Espaces Insertion sont bien, en partie, pris en charge par le Conseil général ?

M. le Maire

Nous avons une convention pour les gérer. Cette convention fait que les coûts sont répartis entre la Ville et le Conseil général sur toute une série de choses.

Par exemple, nous avons procédé initialement à des travaux d'investissement sur les aménagements, nous avons des emplois payés pour partie par le Conseil général et pour partie par la Ville. Bref, une convention règle cela et, par convention, nous avons pris ces ordinateurs.

Sachez que nous avons également passé convention avec la Ville de Bois-Colombes pour que l'Espace Insertion de La Garenne-Colombes devienne aussi l'Espace Insertion de la Ville de Bois-Colombes. Dorénavant, ce sera une convention tripartite.

M. Billard

Merci.

M. le Maire

Je vous en prie.

Avez-vous des questions sur les décisions ? (*Aucune.*)

5.2 - Questions orales.

M. le Maire

Il y en a quelques-unes...

Monsieur Billard, je crois que vous en avez...

M. Billard

Une.

M. le Maire

Une seule ? Vous n'étiez pas en forme !

Heureusement que M. Macé en a trois !

Nous commençons par M. Billard et M. Macé finira en beauté.

M. Billard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les premières réunions des conseils de quartier ont eu lieu pour chacun des quatre quartiers entre juin et juillet 2008, voilà un peu plus de six mois.

Ces conseils de quartier sont un lieu d'échanges et de propositions entre les citoyens garennois et la municipalité et, à ce titre, nous sommes surpris qu'aucun compte rendu de ces réunions ne figure sur le site de la Garenne-Colombes, site qui est consulté par les Garennois pour se tenir informés de la vie de la cité.

Pourrions-nous, d'abord, en connaître la raison ?

Ensuite, pour les réunions suivantes, nous avons cru comprendre qu'il y en aurait environ trois par an, peut-être un peu plus, peut-être un peu moins. Seriez-vous en mesure de nous communiquer le calendrier prévisionnel des prochaines réunions ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Billard.

S'agissant des conseils de quartier qui se sont tenus en juin et juillet, des comptes rendus ont été réalisés par leurs présidents respectifs. Même si je crois me souvenir qu'aucun formalisme n'avait été arrêté quant à leur communication, ils sont évidemment à votre disposition et je vous invite à vous rapprocher des présidents des conseils de quartier qui vous les fourniront bien volontiers.

Concernant les prochaines réunions, j'ai été informé par la lecture attentive du journal de La Garenne-Colombes que Jean-François Dransart réunissait ici même, demain, à 20 heures, le conseil de quartier Centre-Sud.

Monique Mangeard pour le Centre-Nord, Jean-Pierre Hervo pour les Champs-Philippe et Bernard Chaillet pour les Vallées sont en train d'organiser leurs prochaines réunions qui auront lieu en février, *a priori*.

M^{me} Mangeard

Février ou mars, parce qu'il y a les vacances.

M. le Maire

En effet, il ne faut pas organiser cela pendant les vacances.

Nous nous sommes fixés pour objectif d'organiser environ deux conseils par an.

Merci, Monsieur Billard.

M^{me} Mangeard

Il y a aussi les permanences de quartier ; les gens peuvent venir nous voir.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard, pour cette précision.

Monsieur Macé, une rafale !

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un courrier a été adressé à des artisans et à des commerçants de notre ville en novembre dernier pour leur demander de souscrire à un abonnement spécifique pour la collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères d'origines industrielle, commerciale et artisanale, applicable au 1^{er} janvier 2009.

Je vous demande de présenter aux membres du Conseil Municipal un premier bilan de mise en œuvre faisant apparaître le nombre de sociétés qui ont été saisies de cette demande, le nombre de sociétés qui ont répondu, le nombre de contrats souscrits et le montant que cela représente.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Malheureusement, je ne peux pas répondre à votre question, parce que je ne l'ai pas reçue. J'en ai trois, mais pas celle-là. J'en suis désolé.

Quand l'avez-vous envoyée ?

M. Macé

C'était pourtant la première que j'ai envoyée.

M. le Maire

Je suis désolé, elle a dû passer à l'as...

M. Macé

Je vous l'ai envoyée à vous, ainsi qu'à M. Lieberherr.

M. Billard

Le 23 janvier à 16 heures 39.

(Rires.)

M. le Maire

Vous croyez que je suis encore à Mairie à 16 heures 39 ? Je finis à 16 heures 35.

(Rires.)

Si vous aviez l'obligeance de nous la renvoyer à Jean-Gabriel Lieberherr et à moi-même, nous la passerons au prochain Conseil.

M. Macé

Sans problème...

M. Conway

Peut-on prévoir un accusé de réception dans ce cas ?

M. le Maire

Ce n'est pas dramatique...

M. Conway

C'est très facile, on l'envoie avec accusé de réception...

M. le Maire

On peut vous faire un accusé de réception si vous voulez. La confiance règne !

M. Macé

C'est dommage, mais il n'y a pas mort d'hommes...

M. le Maire

C'est gravissime, mais il n'y a pas mort d'hommes...

(Rires.)

C'est scandaleux, mais il n'y a pas mort d'hommes...

M. Macé

J'espère que vous avez la deuxième !

M. le Maire

Pouvez-vous me donner le thème ?

M. Macé

Elle porte sur « *La Garenne-Colombes Info* ».

M. le Maire

Il y a des chances.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le dernier numéro de « *La Garenne-Colombes Infos* », paru en janvier 2009, ne comporte pas de publicités de sociétés et de commerçants comme il était d'usage jusqu'à maintenant et conformément à la régie publicitaire que la Ville a mise en place. Pour quelle raison la publicité a-t-elle disparu de ce numéro ?

Les huit pages de campagne du ministère de la Santé de la prévention routière ont-elles été publiées gratuitement ou moyennant une contrepartie financière ? Dans le cas d'une réponse positive, quel en est le montant ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Maire

Je vous avais dit, Monsieur Macé, que vous étiez taquin ; je vous le confirme, parce que suggérer que le ministère de la Santé a pu nous payer pour passer des publicités témoigne, si ce n'est d'un optimisme béat, probablement d'une sorte d'ironie flagrante.

Je vous rassure, la publicité n'a pas disparu de notre bulletin. En réalité, le numéro de janvier a coïncidé avec la fin de la première régie publicitaire et la nouvelle procédure d'appel d'offres que nous devons lancer.

Il n'y avait pas de marché apte à récupérer la publicité ; c'est pourquoi nous avons profité de la place habituellement donnée aux publicités pour y passer les fameuses publicités à titre gracieux pour M^{me} Bachelot.

Merci, Monsieur Macé.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, suite au Conseil Municipal du 23 septembre 2008, la Ville a acheté deux appartements dans la copropriété située au 50, rue du Château, pour un montant total de 508 000 euros.

Le premier appartement comporte deux pièces pour une superficie de 51 mètres carrés et le second dispose de trois pièces pour une surface de 69 mètres carrés.

Vous avez annoncé que ces deux appartements sont loués à la directrice de la police municipale et au directeur de la communication.

Je rappelle que ces logements font maintenant partie intégrante du parc immobilier privé de la Ville qui en a confié la gestion à un cabinet spécialisé dans la gestion locative.

Je vous demande d'informer le Conseil Municipal sur le montant mensuel de chaque loyer, ainsi que sur le montant des charges.

Je vous en remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Concernant les deux appartements, qui sont des appartements de fonction, je vous le rappelle, donc à loyer forcément minoré, 382 euros pour le F2, dont 128 euros de charges, et 506 euros pour le F3, dont 194 euros de charges.

M. Macé

La Commission permanente du Conseil général, dans sa séance du 12 janvier 2009, a approuvé l'attribution de subventions aux bibliothèques municipales pour l'organisation de l'opération « *La Science se Livre* » 2009.

Comme l'indique le rapport du Conseil général, l'objectif de l'opération « *La Science se Livre* » est de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques et de valoriser les lieux de ces diffusions : bibliothèques et médiathèques municipales et lieux départementaux.

Chaque partenaire organise un événement scientifique (rencontre, exposition, atelier, spectacle) sur un thème différent chaque année.

Le Département assure la coordination de l'opération et prend en charge les frais de communication et une partie du coût des projets.

L'objectif de ce soutien est de favoriser le développement non seulement des collections des sciences et techniques dans les bibliothèques, mais aussi d'impulser l'animation culturelle dans ce domaine.

Ainsi, 24 Villes dont Bois-Colombes, Courbevoie et Colombes ont déposé un dossier et sont subventionnées par le Département.

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal les raisons pour lesquelles notre Ville ne s'est pas inscrite dans cette démarche.

Je vous en remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Je me permets d'apporter un petit correctif à votre intervention, parce que je vous confirme que la Ville de La Garenne-Colombes a participé pour la première fois à l'opération « *La Science se Livre* » en 2003.

Cette année, cette opération se déroulera le samedi 7 février à l'école Voltaire. Y sera organisé un jeu de plateau ludo-éducatif sur les plantes et sur leur environnement naturel pour les 7 à 12 ans. Le jeu sera animé par l'association « Les Atomes Crochus » qui dépend de l'Ecole Normale Supérieure.

Voilà, mes chères collègues, j'en ai terminé aux réponses « *tsunamiques* » de M. Macé, au nombre de trois et demie.

Y a-t-il d'autres points ?

Je dois pouvoir vous donner les dates des futurs Conseils Municipaux : le 4 mars à 20 heures et le 24 mars.

Rendez-vous, Mesdames et Messieurs, le 4 et le 24 mars !

Passez une bonne soirée !

La séance est levée à 21 heures 39.